Déclarer le programme de mon concert à la SACEM.

C'est **l'étape** <u>essentielle</u> pour que les auteurs/compositeurs puissent recevoir une part de ce que vous avez déjà payé à la SACEM.

Si vous ne passez pas par cette étape, l'argent que vous avez versé à la SACEM sera redistribué forfaitairement (et pas au compositeur/auteur de la pièce que vous jouez !)

Cette étape se fait **dans un second temps, généralement quelques jours après votre demande d'autorisation/paiement** (la SACEM vous envoie un mail lorsque votre programme peut être déclaré sur le site). On peut donc avoir tendance à l'oublier...

Si vous avez oublié de déclarer un ancien programme, vous y aurez toujours accès dans votre espace client.

1- Aller sur son espace client

2- Cliquer sur « Programmes à remettre »



3- Cliquer sur « Compléter »



4- Compléter les informations, puis cliquer sur « suivant »

Gestion des oeuvres diffusées du programme					
Informations générales du programme					
Nom de la manifestation	Manifestation de _ARTISTE A PRECISER		Information complémentai	re	0020205808
Spectacle:					
Lieu et date de la séance					
Nom de la salle :					
Adresse :		C.Postal :		Ville :	
Date de début de diffusion :					
Date de fin de diffusion :					
Organisateur					
Nom :					
Adresse :		C.Postal		Ville :	
Animateur					
Nom			Туре 🔻		
Adresse		C.P	ostal	Ville	
Mode de diffusion					
Pour la diffusion, vous avez utilisé			V	/ous avez diffusé des films ou vidéo	
۲	De la musique vivante 🥠			🔘 Oui	
	De la musique enregistrée 🥠			Non	
Répertoire utilisé					
La liste des oeuvres utilisées contient					
	Des titres de musique orientale				
	Des improvisations de jazz				

Maintenant, trois possibilités :

